



COMMANDE PUBLIQUE : MANAGEMENT ET AUDIT

Nouvelles réformes des bailleurs en matière de passation et d'exécution des marchés

FRCP03	PARIS
2 SEMAINES	OPTION 1 : 4 900 € ⁽¹⁾ / OPTION 2 : 6 160 € ⁽²⁾
du 12/10/2026 au 23/10/2026	
Concernant les coûts :	
<p>(1) : L'option 1 comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et/ou une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.</p> <p>(2) : L'option 2 comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum). Les repas du soir et autres dépenses personnelles nécessaires ne sont pas pris en compte.</p>	
CIFOPE EXPERTISE ET FORMATION	

Nouvelles réformes des bailleurs en matière de passation et d'exécution des marchés

OBJECTIFS

- Comprendre les innovations techniques et conceptuelles des nouvelles règles.
- Maîtriser la stratégie de passation des marchés du projet (PPSD) qui est désormais, la pierre angulaire du cadre des marchés publics.
- Connaître les nouveaux critères d'évaluation et d'attribution des offres
- Appliquer à l'aide d'études de cas, ces nouvelles innovations ainsi que les principes applicables aux marchés publics.
- Maîtriser la nouvelle stratégie de l'élaboration du PPSD.

THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

1^{er} module

Le nouveau cadre de passation des marchés publics

2^e module

La stratégie de passation des marchés du projet pour promouvoir le développement (PPSD)

3^e module

Le STEP : Systematic Tracking of Exchanges in Procurement

4^e module

Les méthodes de sélection pour les fournitures, les travaux et les services de non consultants

5^e module

Les méthodes de sélection pour le recrutement des consultants

6^e module

Le règlement de passation des marchés – dispositions principales

7^e module

La gestion des plaintes liées à la passation des marchés

8^e module

Les offres et propositions anormalement basses

POUR QUI ?

- Personnes responsables de marchés.
- Coordonnateurs de projets et programmes.
- Inspecteurs de la commande publique.
- Auditeurs des projets et programmes.
- Commissaires aux comptes des projets et programmes.
- Responsables administratifs et financiers

